



ÉCOLE  
SUPÉRIEURE  
D'ART & DE DESIGN  
MARSEILLE-  
MÉDITERRANÉE.

184 avenue de Luminy  
13288 Marseille cedex 9  
T 04 91 82 83 10  
F 04 91 82 83 11  
[www.esadmm.fr](http://www.esadmm.fr)

**Présentation des orientations  
budgétaires 2019**

**Conseil d'administration**

**Séance du 3 JUILLET 2018**

Délibération n°DELIB\_12\_FI\_18\_07\_03\_DOB\_2019

**L'an deux mille dix-huit, le trois juillet,**

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur invitation de Madame la Présidente en date 11 juin 2018.

**VU**

- les dispositions du chapitre II du titre unique du livre VI de la première partie du code général des collectivités territoriales,
- l'article 15 de la loi d'orientation 92/125 du 06/02/92,
- l'article 18 des statuts
- les articles L.1431-1 à L.1431-9 et R 1431-1 à R 1431-21
- les chapitres II et VII du titre unique du livre VI de la première partie

**La Présidente,**

### **EXPOSE**

Le Conseil d'administration doit tenir débat sur les orientations budgétaires, dont les grandes lignes sont exposées dans le rapport ci-annexé, lors de la séance précédant le vote du budget.

L'ESADMM poursuivra son action d'optimisation budgétaire et de rationalisation des dépenses, par une sécurisation toujours plus forte de ses procédures, ainsi que par l'exploration des voies d'élargissement du tour de table des financeurs publics et privés et l'accroissement de la part de ses ressources propres dont la part relative, bien que dans la moyenne des autres écoles supérieures d'art, est encore trop faible (8% du budget) bien qu'ayant fortement progressé depuis 2012.

En effet, le résultat prévisionnel de l'exercice 2018, à l'équilibre, continue de faire apparaître un sous-financement de son activité. La part relative de la masse salariale représente environ 83% du budget avec, par ailleurs, des ratios financiers et d'effectifs dans la moyenne des écoles supérieures d'art françaises) de l'ordre de 300.000 € par an qui représente l'écart entre la totalité des financements publics et le niveau du budget « en ordre de marche ».

Par ailleurs, des écarts constatés par rapport à un niveau normal de loyer « France domaine » (750.000 €/an) et celui exigé par la Ville (30.000 €/an) ainsi que sur le non-paiement des fluides (150.000 €/an) continuent de faire apparaître des « coûts cachés » dont l'importance est à relever.

Dans le cadre de son activité, l'ESADMM poursuivra les opérations de développement de l'établissement conformément au rapport d'étonnement du Directeur général présenté au Conseil d'administration le 15 décembre 2017 et au projet d'organisation présenté au Conseil d'administration le 30 mars 2018.

Dans cette perspective, l'établissement envisage de poursuivre en 2019:

- Un ensemble d'actions telles que :
  - L'accroissement d'invitations d'artistes et designers de renom dans ses actions pédagogiques ;
  - La création de l'Institut des beaux-arts regroupant les ateliers publics et les stages intensifs
  - L'édition d'ouvrages et de plaquettes de présentation;
  - La concrétisation du partenariat avec l'université d'Aix Marseille Unifiée (AMU) notamment en ce qui concerne le développement de la recherche, ;
  - Le développement du réseau régional des écoles supérieures d'art, l'Ecole(s) du sud;
  - Le renforcement de partenariats diversifiés, publics et privés ;
  - La consolidation des échanges d'étudiants et d'enseignants au niveau européen et international dans le cadre du programme Erasmus ;
  - L'installation d'un institut Confucius au sein de notre établissement ;
  - La poursuite d'actions de coopérations avec l'académie centrale des beaux-arts de Chine et d'autres grandes écoles chinoises.

**La Présidente,**

### **EXPOSE**

Le Conseil d'administration doit tenir débat sur les orientations budgétaires, dont les grandes lignes sont exposées dans le rapport ci-joint, lors de la séance précédant le vote du budget.

L'ESADMM poursuivra son action d'optimisation budgétaire et de rationalisation des dépenses, par une sécurisation toujours plus forte de ses procédures, ainsi que par l'exploration des voies d'élargissement du tour de table des financeurs publics et privés et l'accroissement de la part de ses ressources propres dont la part relative, bien que dans la moyenne des autres écoles supérieures d'art, est encore trop faible (8% du budget) bien qu'ayant fortement progressé depuis 2012.

En effet, le résultat prévisionnel de l'exercice 2018, à l'équilibre, continue de faire apparaître un sous-financement de son l'activité. La part relative de la masse salariale représente environ 87% du budget avec, par ailleurs, des ratios financiers et d'effectifs dans la moyenne des écoles supérieures d'art françaises) de l'ordre de 300.000 € par an qui représente l'écart entre la totalité des financements publics et le niveau du budget « en ordre de marche ».

Par ailleurs, des écarts constatés par rapport à un niveau normal de loyer « France domaine » (750.000 €/an) et celui exigé par la Ville (30.000 €/an) ainsi que sur le non-paiement des fluides (150.000 €/an) continuent de faire apparaître des « coûts cachés » dont l'importance est à relever.

Dans le cadre de son activité, l'ESADMM poursuivra les opérations de développement de l'établissement conformément au rapport d'étonnement du Directeur général présenté au Conseil d'administration le 15 décembre 2017 et au projet d'organisation présenté au Conseil d'administration le 30 mars 2018.

Dans cette perspective, l'établissement envisage de poursuivre en 2018:

- Un ensemble d'actions telles que :
  - L'accroissement d'invitations d'artistes et designers de renom dans ses actions pédagogiques ;
  - La création de l'Institut des beaux-arts regroupant les ateliers publics et les stages intensifs
  - L'édition d'ouvrages et de plaquettes de présentation;
  - La concrétisation du partenariat avec l'université d'Aix Marseille Unifiée (AMU) notamment en ce qui concerne le développement de la recherche ;
  - Le développement du réseau régional des écoles supérieures d'art, l'Ecole(s) du sud;
  - Le renforcement de partenariats diversifiés, publics et privés ;
  - La consolidation des échanges d'étudiants et d'enseignants au niveau européen et international dans le cadre du programme Erasmus ;
  - L'installation d'un institut Confucius au sein de notre établissement ;
  - La poursuite d'actions de coopérations avec l'académie centrale des beaux-arts de Chine et d'autres grandes écoles chinoises.

- Un ensemble d'investissements :
  - La réalisation et l'équipement d'une plateforme d'impressions 3D ;
  - Un espace d'édition déjà fonctionnel dont il conviendra de compléter les équipements.

Ces objectifs doivent permettre à l'ESADMM de porter une dynamique de niveau national et international susceptible de contribuer, par sa créativité et son rayonnement, à la vitalité de la ville, de la métropole et de la région.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE**

**Article 1** : de valider les orientations budgétaires de l'établissement.

**Article 2** : de charger le Directeur général de mettre en œuvre les moyens pour les atteindre.

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrage exprimés	13
Votes pour	13
Votes contre	0
Abstentions	0

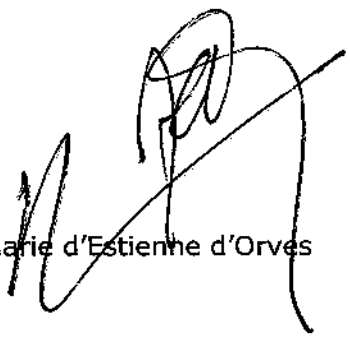
**La présente délibération mise aux voix est :**

- **Adoptée**
- ~~Rejetée~~

Fait à Marseille, le 3 juillet 2018.

La Présidente

Anne-Marie d'Estienne d'Orves



**Transmise au représentant de l'Etat le 9/7/18 :**

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

**Publiée le :** .....